

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 16 mai 2019 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Jeudi 23 mai 2019

ORDRE DU JOUR

- 1. CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2019.**
- 2. PERSONNEL / TABLEAU DES EFFECTIFS – ORGANIGRAMME – PRESENTATION.**
- 3. PERSONNEL / AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL – GENERALISATION DU DISPOSITIF A L'ENSEMBLE DU PERSONNEL.**
- 4. FINANCES / DECISION MODIFICATIVE N°1.**
- 5. FINANCES / PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN ENFANT DE LA COMMUNE SCOLARISE EN CLIS A L'ISLE D'ABEAU**
- 6. URBANISME : ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AN 1202 (2000 M²)**
- 7. AGRICULTURE / BAUX RURAUX**
- 8. CENTRE SOCIAL / ADHESION DE LA COMMUNE A LA FEDERATION DE CENTRES SOCIAUX DE L'ISERE.**
- 9. MARCHES PUBLICS / MARCHE A BON DE COMMANDE TRAVAUX DE REFECTION ENTRETIEN CREATION VOIRIES ET RESEAUX**
- 10. MARCHES PUBLICS / ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE – AGRANDISSEMENT DU BATIMENT DE LETRAT**
- 11. CENTRE SOCIAL / VOTE SUR LES TARIFS DE PARTICIPATION DES FAMILLES**
- 12. COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- 13. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jamezyieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2019

PRESENTS : M, SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. PAVIET-SALOMON, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MME BRENIER, M. CAZALY, MMES MARCHAND, LAMBERT, BRISSAUD, M. POMMET, MME GAROFALO, MM. DURAND, GRIS, MAZABRARD, MME NIZOT, M. PATICHOUD, MME BALLANDRAS, MM. ROCHER, CHEDIN.

POUVOIRS :

M. REYNAUD	A	M. PAVIET-SALOMON
MME DUGOURD	A	MME. FERNANDEZ
M. BELMELIANI	A	M. SBAFFE
MME. PARDAL	A	M. MAZABRARD
M. ARIAS	A	M. GRIS

EXCUSÉS : MME BAZ, M. LAURE

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARCHAND

.....

- **1 – CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2019.**

Après rappel de l'ensemble des dossiers présentés, des résultats de vote, des rapports des différentes Commissions et Syndicats, des questions et informations diverses, le compte rendu de la séance du 12 avril 2019 sont proposés au vote du conseil.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **2 – PERSONNEL / TABLEAU DES EFFECTIFS – ORGANIGRAMME - PRESENTATION**

Le service ressources humaines de la commune a effectué un travail de fonds sur bon nombre de sujets depuis sa reconstitution complète au mois de janvier 2019 et s'est concentré, en particulier, sur la réalisation du tableau des effectifs. Ce document est essentiel pour piloter correctement les ressources humaines de la commune.

Il est proposé de remettre à chaque conseiller le tableau des effectifs de la commune.

Pour l'ensemble des opérations liées aux postes (suppressions, changements de grade, création, évolution de carrière suite à concours...) ce tableau servira de base de travail aux membres du conseil municipal.

Il est proposé de le joindre officiellement après cette présentation à chaque conseiller, et de le remettre une fois l'année (mis à jour des évolutions) au moment de la préparation budgétaire.

En annexe, et pour information, un organigramme indicatif des services communaux sera joint.

Monsieur PAVIET-SALOMON demande la signification de 0.5 ETP.

Madame BRENIER précise que cela veut dire Equivalent Temps Plein (35h par semaine) et le 0.5 c'est un agent affecté la moitié de son temps sur un poste et qui peut l'être sur un autre l'autre moitié de temps.

Monsieur PAVIET-SALOMON prend l'exemple des agents de l'école de musique. Cela correspond aux nombres d'heures qu'ils font.

Madame BALLANDRAS interroge sur le volume que ça représente.

Madame BRENIER répond que les horaires sont en fonction du nombre d'élèves qu'ils ont. Ce tableau est une remise à plat de ce qui existe et va nous servir de base chaque année pour réévaluer nos besoins.

Monsieur le Maire signale qu'une présentation du tableau des effectifs se fera chaque année au moment du budget.

Monsieur MAZABRARD souligne que l'organigramme est réclamé depuis 2014. 43% de titulaires dans notre commune. Nous sommes bien en dessous des autres communes. Il ajoute que si nous avons des non titulaires depuis 5 ans qu'ils font bien leur travail ; il n'y a pas de raisons qu'ils soient toujours vacataires.

Monsieur le Maire affirme que l'on en peut pas titulariser dans tous les services ; notamment en animation et école de musique.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

3- PERSONNEL / AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL – GENERALISATION DU DISPOSITIF A L'ENSEMBLE DU PERSONNEL.

Le temps de travail du personnel communal est de 35 h hebdomadaire (1607 heures annuelles).

Il existe dans la commune des disparités liées au fonctionnement des services. On dénombre deux types de fonctionnement.

Les agents non annualisés

Depuis plusieurs années, un certain nombre de services municipaux bénéficient d'une possibilité d'aménagement du temps de travail pour organiser les 35 h en 4.5 jours par semaine ou en effectuant un cycle sur deux semaines de neuf jours travaillés sur 10 ouvrés. Cette pratique n'a jamais été fixée dans une délibération ni présentée au Comité technique de la commune, pour autant elle est validée positivement par tous les agents concernés et par leurs chefs de service.

Les services concernés sont les suivants : Le centre social, les services techniques (sauf 1 agent) quelques agents du service administratif et de l'école de musique.

Certains agents des services cités sont éligibles et ne bénéficient pas de cet avantage.

Il convient de généraliser à tous les agents éligibles à temps complet ce dispositif et de veiller à ce que les agents à temps partiel puissent disposer au moins d'une demi-journée libérée dans le fonctionnement prévu, si la nécessité de service le permet.

Les agents annualisés

Depuis plusieurs années également un certain nombre d'agents bénéficient, pour nécessité de service, d'une annualisation de leur temps de travail, ils effectuent leurs 1607 heures sur des cycles différents. Ces agents sont ceux de l'école de musique et des services scolaires et restauration et entretien des écoles.

Par service, il est proposé l'aménagement du temps de travail suivant :

- Service administratif – Service Technique – Centre social – autres agents non annualisés

1 - Agents à temps complet

Le temps de travail des agents est de 35h par semaine, il est proposé, à la première demande de l'agent et après vérification de la nécessité de service par les responsables de déroger à ce fonctionnement.

La présence des agents sur site à titre dérogatoire peut être organisée :

- Soit en effectuant 9 demi-journées chaque semaine
- Soit en effectuant 9 journées sur un cycle de deux semaines.

La demi-journée ou journée ainsi libérée se nomme « Aménagement du temps de travail ou ATT ».

Les agents sont libres d'adhérer à cette proposition.

Les emplois du temps sont construits par service en concertation avec l'ensemble de l'équipe et validés par les responsables et la direction générale des services.

Les demi-journées ou journées d'ATT sont fixes, et peuvent être changées une fois par an sur demande de l'agent. L'accord du chef de service pour ce changement est nécessaire pour valider le bon fonctionnement de l'administration.

A la demande du chef de service et après validation de la direction générale des services il est possible que les jours d'ATT puissent être reportés à titre exceptionnel pour raison de service.

2 – Agents à temps non complet

Il est prévu que les agents à temps non complet puissent bénéficier dans les organisations de service d'ATT au minimum sur une demi-journée.

- Service scolaire – Service restauration - Service entretien -autres agents annualisés

Les agents annualisés effectuent leur temps de travail de 1607 heures par cycle de présence.

Ces cycles sont définis chaque année et donnés à chaque agent selon sa situation personnelle avant le 15 juillet de l'année n pour l'année scolaire n/n+1.

Ces agents bénéficieront dans l'organisation contrainte qui leur est proposée de 8 jours de congés payés entre le 1^{er} novembre n et le 31 mai n+1 afin de pouvoir profiter des deux jours de fractionnement prévus par le statut de la fonction publique territoriale.

- Ecole municipale de musique

Les agents concernés disposent du même statut et du même fonctionnement qui a été mis en place à la création de l'école de musique. Ils effectuent des cycles selon un rythme scolaire et selon la fréquentation des cours de l'établissement.

Ces cycles sont définis chaque année et donnés à chaque agent selon sa situation personnelle avant le 15 septembre de l'année n pour l'année scolaire n/n+1.

Le comité technique du 6 mai 2019 a validé cette proposition.

Monsieur MAZABRARD fait part qu'il a été convenu avec M. REYNAUD qu'ils auraient une copie du compte-rendu.

Monsieur MICHALLET précise que le compte-rendu sera validé au prochain CT, le 03 juin 2019.

Monsieur MAZABRARD souligne qu'il est difficile de valider quelque chose qui n'est pas encore validé.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- 4 – FINANCES / DECISION MODIFICATIVE N°1.

La préparation budgétaire 2019 a prévu des dépenses relatives à la seconde tranche des travaux du SEDI au chapitre 20 (compte 2041582).

Après discussion avec le trésorier, il est préférable de prévoir ces travaux comptablement sur le chapitre 21.

Il est proposé de prendre une décision modificative (DM N°1) à ce sujet afin d'imputer correctement les sommes sur les comptes. Le chapitre 21 étant insuffisamment couvert il convient de transférer les sommes initialement prévues sur le chapitre 20.

Le tableau suivant est donc soumis au vote :

			MONTANT	MONTANT
BP 2019	CHAP 20	COMPTE 2041582 autres groupements -bâtiments et installations		114000
DM 1	CHAP 20	COMPTE 2041582 autres groupements -bâtiments et installations		-114000
SOLDE	CHAP 20	COMPTE 2041582 autres groupements -bâtiments et installations		0
BP 2019	CHAP 21	COMPTE 21534 Réseaux d'électrification	0	
DM 1	CHAP 21	COMPTE 21534 Réseaux d'électrification	114000	
SOLDE	CHAP 21	COMPTE 21534 Réseaux d'électrification	114 000	

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **5- FINANCES / PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN ENFANT DE LA COMMUNE SCOLARISE EN CLIS A L'ISLE D'ABEAU**

Un enfant de la commune est scolarisé au sein de l'Unité d'Inclusion Scolaire de l'école d'application « Les Chardonnerts » de l'Isle d'Abeau.

Nous sommes sollicités par cette commune pour la prise en charge d'une somme de 1134.83€.

Dans ce cadre le maire doit également signer une convention relative au traitement de ce dossier (en pièce jointe à la présente délibération).

La prise en charge des frais occasionnés par les enfants scolarisés dans les classes spécialisées est obligatoire entre communes. D'ailleurs la commune de Tignieu-Jamezieu, qui dispose d'une classe ULIS à l'école de la Plaine, facture aux communes extérieures dans le cadre d'une convention similaire à celle que nous avons reçu.

Monsieur PATICHOUD demande s'il s'agit d'une école spécialisée.

Monsieur le Maire précise que c'est un enseignement spécialisé.

Madame BRENIER fait remarquer que les places sont extrêmement chères, très comptées.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **6- URBANISME : ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AN 1202 (2000 M²)**

Le bâtiment 3 en un va nécessiter un stationnement plus important qu'initialement prévu pour les spectacles. Par ailleurs un stationnement pour le personnel des écoles (enseignants et personnels municipaux) est nécessaire. Il est proposé de racheter une parcelle de terrain pour prévoir les choses. Une négociation avec la famille Felix a donc eu lieu et a abouti à un accord. Il convient de valider cet accord.

Dans un premier et comme les travaux ont lieu actuellement, une convention (en pièce jointe à la présente délibération a été signée avec la famille FELIX pour effectuer des travaux en anticipant la vente d'une partie de la parcelle AN 1202.

Cette convention fixe financièrement entre le maire et le propriétaire un accord de prix de vente à 20€ le m², et un dédommagement des récoltes à 1 € le m².

Il convient désormais de finaliser cet achat de terrain pour la commune aux conditions de la convention signée.

Monsieur MAZABRARD souhaite avoir la liste des entreprises ; un état d'où on en est de cette salle 3 en 1 au niveau des dépenses.

Monsieur le Maire indique que tout cela passe aux marchés bons de commande/voiries et que nous devons attendre les factures de toutes les entreprises. Nous avons seulement un estimatif.

Monsieur PAVIET-SALOMON rappelle que les avenants sont en cours. Il y a eu du positif et du négatif.

Monsieur MAZABRARD souligne que nous sommes à 3 mois de l'inauguration.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 25 Abstentions : 02 (MM GRIS, ARIAS)

- **7- AGRICULTURE / BAUX RURAUX**

Les baux ruraux que nous signons pour 9 ans arrivent à terme le 19 juin prochain. Il convient de prévoir une délibération afin de faire résigner de nouveaux baux aux agriculteurs utilisant nos propriétés.

Les baux concernent les agriculteurs suivants :

- M. Lionel DUFOUR	Lots n°2-3-4-5-et 6
- M. Philippe MOREL	Lots n°1-15-16-17 et 21
- M. Thierry FELIX	Lots n°22 et 23
- M. Bruno MELCHIONI	Lots n°19-20-24-25-26-27-28 et 30
- M. Bernard FELIX	Parcelle AK 22
- M. Michel BALVAY	Parcelle AI 83

Il est rappelé que les titulaires de ces baux ruraux devront laisser en bordure des voiries, chemins canaux et haies bordant les parcelles louées une bande de 5 m non cultivée.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **8- CENTRE SOCIAL / VOTE SUR LES TARIFS DES SORTIES FAMILIALES**

Le centre social communal a obtenu en fin d'année 2018 un agrément pour organiser ses activités.

La procédure de demande d'agrément qui a duré une bonne partie de l'année 2018 a consisté en la création d'un projet social qui a été présenté et soutenu devant le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales et des techniciens.

Ce projet co-construit doit servir de base au fonctionnement du centre social pour les 3 prochaines années et a permis l'obtention d'un agrément de la part de la CAF.

Compte tenu du contexte particulier du centre social (arrivée du monde associatif dans les collectivités locales, contexte difficile de fermeture programmée, équipe connaissant une très forte instabilité), la CAF a assorti cet agrément d'une injonction : l'adhésion à la fédération des centres sociaux de l'Isère.

Le but de cette recommandation est de permettre un accompagnement des équipes dans la conduite du projet.

Une procédure d'adhésion reconnaissance a donc été lancée selon les règles fixées par la fédération.

Mme Fernandez, adjointe, s'est rendue à l'assemblée générale de la fédération le 11 avril 2019 à la Cote Saint André.

Une première rencontre entre techniciens avec la directrice de la fédération des centres sociaux de l'Isère s'est déroulée au centre social en présence du DGS et de la directrice du centre social, le lundi 15 avril dernier.

Des éléments ont été remis et échangés à cette occasion à la directrice de la fédération des centres sociaux de l'Isère :

- Le projet du centre social
- Un engagement sur le fonctionnement (déjà décrit dans le projet) bénévoles/salariés
- Un engagement sur le respect de la place des habitants/usagers par l'existence d'une instance formalisée de délibération (ou de proposition de délibération au conseil dans notre cas) et qui prendra la forme d'un comité ou conseil d'animation.

Une délibération doit fixer désormais la volonté de la commune de lancer la procédure d'adhésion reconnaissance en tant que membre actif. Les avantages de cette adhésion sont nombreux.

Au niveau national elle permet de bénéficier d'un travail permanent auprès des pouvoirs publics, de bénéficier de dispositifs (ANCV, services civiques, appels à projet), de bénéficier d'un fonctionnement de réseau permettant le soutien des initiatives et des projets, de participer à des journées fédérales permettant l'échange et la rencontre.

Au niveau départemental, la fédération anime le réseau des centres adhérents du territoire et anime les centres fédérés par un appui technique et méthodologique lors des différentes étapes de la vie des centres.

La politique sociale de la commune, partage en tout point les valeurs de référence de la fédération des centres sociaux qui sont le respect de la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Le centre social doit s'engager à :

- Participer à la vie de la fédération
- être ressource pour les autres centres dans un domaine où il a développé un savoir faire
- régler sa cotisation
- accepter le devoir d'intervention.

La fédération s'engage à assurer

- une fonction de lieu ressource pour un soutien technique et méthodologique (accompagnement, formation, qualification, capitalisation...)
- une fonction d'animation de réseau permettant des échanges de savoir et de pratiques
- une fonction de représentation auprès des différents partenaires dans le territoire isérois et de l'observatoire SENACS
- une fonction de garantie de sens : adhésion reconnaissance, devoir d'intervention mais aussi temps d'analyse, débats pour rappeler l'histoire des centres sociaux
- une fonction de la vie associative des centres sociaux

Le prix de l'adhésion est calculé au prorata du budget du centre social (pour cette année 293 300 €) et se décompose en 3 parts :

- Une part fixe de 310 € pour l'adhésion régionale URACS
- Une part pour la fédération nationale : budget 2018 x 0.37% soit 1085 € environ
- Une part pour la fédération iséroise : budget 2018 x 0.42% soit 1232 € environ

Soit un total annuel de 2627 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

9- MARCHES PUBLICS / MARCHÉ A BON DE COMMANDE TRAVAUX DE REFECTION ENTRETIEN CREATION VOIRIES ET RESEAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier de marché lancé pour l'attribution du marché à bon de commande pour les TRAVAUX DE REFECTION ENTRETIEN ; REPARATION CREATION DE VOIRIE ET DE RESEAUX.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au journal d'annonces légales L'ESSOR en date du 22 mars 2019, avec une date limite de réception des plis fixée au 15 avril 2019 à 12 heures.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 mai 2019 pour statuer sur les résultats de l'analyse des candidatures et des offres réalisées par la Direction Générale des Services.

Au vu de ces résultats, la Commission a décidé d'attribuer comme suit le marché :

ENTREPRISE PERRIER TP CENTRE CTPG

Avec un montant de 618509.20 € une note de 8.31/10 (note prix 5/5 note technique 3.81/5)

Le Conseil est appelé à prendre acte de cette décision et autoriser le Maire à signer tous documents utiles à la mise en place de ce marché.

Monsieur PATICHOUD de combien de temps est la durée.

Monsieur le Maire annonce que c'est pour 4 ans.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

10- MARCHES PUBLICS / ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE – AGRANDISSEMENT DU BATIMENT DE LETRAT

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier de marché lancé pour l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui va s'occuper des travaux d'agrandissement du bâtiment de LETRAT

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au journal d'annonces légales L'ESSOR en date du 5 avril 2019, avec une date limite de réception des plis fixée au 22 avril 2019 à 12 heures.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 mai 2019 pour statuer sur les résultats de l'analyse des candidatures et des offres réalisées par la Direction Générale des Services.

Au vu de ces résultats, la Commission a décidé d'attribuer comme suit le marché :

KAEUTLET DPLG pour un montant après négociation de 37440 € et une note de 9.70/10 (note prix 4.5/4.5 note technique 5.20/5.5).

Le Conseil est appelé à prendre acte de cette décision et autoriser le Maire à signer tous documents utiles à la mise en place de ce marché.

Monsieur MAZABRARD revient sur le dossier de la MJC, sur les 3 ans de discussions. Il reproche qu'on n'est pas voulu travailler avec eux alors qu'ils l'ont proposé à plusieurs reprises sur ce projet et celui de la Maison de santé. 200 000€ ont déjà été investi et les locaux restent inappropriés. Les 400 000€ de plus assurent-ils que le bâtiment sera adapté pour les activités ?

Monsieur PAVIET-SALOMON refait l'historique de la MJC, de son arrivée sur la commune en 2018 et de l'urgence des solutions à adopter. Il n'y avait aucun autre local disponible à part la Poste. Nous avons sauvé la MJC. Nous prévoyons de l'accessibilité.

Monsieur le Maire rappelle que la CAF finance un certain nombre de choses qui peuvent ne pas être financé l'année prochaine.

Monsieur MAZABRARD fait part d'une délibération que Monsieur Gérard DEZEMPTÉ président de la communauté de communes de la LYSED avait pris et qu'il attendait une proposition d'autres communes pour acheter l'ancien bâtiment mais n'a rien reçu.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

11- CENTRE SOCIAL / VOTE SUR LES TARIFS DE PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SEJOURS.

Madame FERNANDEZ, adjointe, présente le projet de création de nouveaux tarifs pour les séjours 7/17 dans le cadre de la compétence enfance jeunesse qui est organisée par la commune depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le tableau suivant est proposé au vote :

tarifs mini camp 7/17 5 jours								
QF	-450	451 à 650	651 à 850	851 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	1801 à 2500	Sup à 2500
TARIFS Tignolans	120	137	156	178	203	231	263	299
ENFANTS AUTRE COMMUNE	132	150,7	171,6	195,8	223,3	254,1	289,3	328,9
Tarifs mini camp 14/17 8 jours								
QF	-450	451 à 650	651 à 850	851 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	1801 à 2500	Sup à 2500
TARIFS Tignolans	192	219	250	285	325	372	425	485
ENFANTS AUTRE COMMUNE	211,2	240,9	275	313,5	357,5	409,2	467,5	533,5

Les enfants des communes extérieures se voient applique un prix supérieur de 110 % au prix appliqué aux tignolands.

Les services municipaux vont contacter les communes d'où sont issus ces enfants pour signer des conventions de prise en charge entre Tignieu Jamezyieu et ces dernières.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

12- COMMISSIONS ET SYNDICATS.

SEDI / SMND (Gilbert POMMET).

- Bilan sur les travaux 2018 de l'éclairage public, la société Eiffage intervient en tant que prestataires : 3 problèmes avec les points de frontières de Pont-de-Chéruy.
- Installation prochaine de la barrière à la déchetterie.
- Borne verte côté mairie, l'eau appartient à la collectivité.
Monsieur PATICHOUD demande si elle est cadenassée et s'il y a un compteur. Monsieur POMMET répond que oui et qu'elle est à l'intérieur du service technique.

ENVIRONNEMENT (Nicolas GRIS).

- Gros pots de fleurs installés pour embellir les alentours de l'Eglise et permettre aux riverains de ne pas être gênés par des voitures garées sur les trottoirs. Ils sont fixés au sol. Des aménagements sont prévus aux alentours de la Chapelle également.

JEUNESSE (Francette FERNANDEZ).

- Commission pour les candidatures emplois d'été le 11/06 à 18h00.

13- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

FIN DES DEBATS : 20 heures 53.